

**A lire le dernier rapport des Amis de la Terre
Qui tire profit des OGM ? l'usage accru des pesticides**

http://www.foeeurope.org/GMOs/Who_Benefits/FULL_REPORT_FINAL_FEB08_FR.pdf

Débats et conférences en Région Rhône-Alpes (organisation Rés'OGM Info)

vendredi 29 février 2008 à 20 H. Conférence de Christian Vélot. Au centre culturel de BONLIEU A ANNECY (Salle Eugène Verdun). Organisation Amis de la Terre 74, Attac, Confédération paysanne 74, la terre en héritage, Adabio, Frapna et Rés'OGM Info
Entrée 3 euros

Lundi 3 mars 2008, à 18h : Soirée contradictoire sur les OGM, avec **Christian Vélot**, biologiste moléculaire, Maître de Conférences en Génétique Moléculaire à l'Université Paris-Sud et **Daniel Prat**, Professeur des universités, Université Claude Bernard - LYON I (Biotechnologies végétales et créations variétales) à la chambre d'agriculture de Brignais
Organisation Un dimanche à la campagne et Rés'OGM Info

autres soirées :

organisée par Pignon sur Rue : **Conférence sur les agrocarburants de Fabrice Nicolino auteur de "La faim la bagnole le blé et nous"** . samedi 8 mars à 15h, salle polyvalente de la condition des soies, rue St Polycarpe, 69001 Lyon

ARTE va diffuser le **mardi 11 mars** un film documentaire choc : **"le monde selon Monsanto"** de Marie-Monique Robin, qui a déjà réalisé "les pirates du vivant" (2005) et d'autres films enquêtes comme "Argentine, le soja de la faim", et d'autres sur d'autres sujets que les OGM.

La clause de sauvegarde sur la culture du MON810 déposée mais menacée d'être attaquée :

Au Journal Officiel du 9 février 08 est parue la suspension du maïs MON 810...
<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>

Art. 1er. – La mise en culture, en vue de la mise sur le marché, des variétés de semences de maïs issues de la lignée de maïs génétiquement modifié MON 810 mentionnée dans l'arrêté du 3 août 1998 susvisé est interdite sur le territoire national jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de cet organisme.

OGM: les producteurs de maïs vont attaquer l'arrêté d'interdiction

PARIS, 31 jan 2008 (AFP) - Les producteurs de maïs vont attaquer en Conseil d'Etat l'arrêté d'interdiction en 2008 de la culture du maïs OGM MON810, que le ministère de l'Agriculture s'apprête à prendre, a annoncé jeudi leur président Christophe Terrain, lors d'une conférence de presse.
"Nous allons attaquer en Conseil d'Etat, avec un référé, ce futur arrêté d'interdiction pour en faire suspendre l'application", a déclaré M. Terrain, lors d'une conférence de presse, quelques heures après que le ministère de l'Agriculture eut annoncé qu'il allait prendre cette décision "dans les prochaines semaines".

L'association des producteurs de blé (AGPB) et celle des producteurs d'oléo-protéagineux (FOP) devraient se joindre à l'action de l'association des producteurs de maïs (AGPM), dans le cadre de leur association commune Orama, ont affirmé leurs présidents respectifs, Philippe Pinta et Xavier Beulin.

Interrogée par l'AFP, la porte-parole de Monsanto France, le producteur du seul maïs OGM autorisé jusqu'à présent dans l'Hexagone, n'était pas en mesure jeudi après-midi de dire si la filiale du groupe américain se joindrait à la procédure des syndicats agricoles ou si elle entamerait de son côté une procédure judiciaire.

"Avec une procédure d'urgence, le Conseil d'Etat devrait donner une réponse trois semaines après le dépôt du référé", a indiqué Luc Esprit, directeur général de l'AGPM, qui ne perd pas espoir que du maïs OGM MON810 puisse être semé dans l'Hexagone au printemps si la haute juridiction administrative donne raison aux maïsiculteurs.

Les essais en plein champ maintenus pour 2008

Michel Barnier. reçu à Bourgoin jallieu par les anti ogm Le collectif anti-OGM a interpellé Michel Barnier hier soir

...

Michel Barnier... Changement de scénario... par La Rédaction du DL | le 09/02/08 à 06h00

<http://www.ledauphine.com/hier-soir-le-collectif-anti-ogm-a-interpelle-michel-barnier-en-visite-a-bourgoin-jallieu-changement-de-scenario-@/index.jspz?comnumcom=38053&article=9298>

Changement de scénario.

La discussion aurait pu avoir lieu. Mais elle n'a pas eu lieu. Concours de circonstances, incompréhension, manque de communication à l'intérieur même du collectif anti-OGM? Difficile de déterminer exactement pourquoi le timing n'a pas été respecté. Retour sur les faits.

Une rencontre sous conditions

Tout avait été orchestré au cours de la journée d'hier pour que Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, en visite de soutien -à titre privé- à la permanence de Jean-Pierre Girard, candidat UMP aux élections municipales, ait un échange avec le collectif anti-OGM du Nord-Isère. Une condition avait cependant été précisée: le collectif ne devait pas perturber la venue du ministre... Dans l'après-midi, le sous-préfet de la Tour-du-Pin, Christian Avazéri, avait, par ailleurs organisé la rencontre. C'était peine perdue. Vers 19 heures, une cinquantaine d'actifs du collectif anti-OGM, banderoles et distribution de tracts à l'appui, fait déjà le pied de grue place du 23-Août à Bourgoin-Jallieu, où est attendu le ministre. « Des OGM, on n'en veut pas ! » scandent les militants. Militants parmi lesquels se trouvent également plusieurs co-listiers d'Alain Cottalorda (PS), maire sortant et candidat à sa propre succession. Dès son arrivée, Michel Barnier amorce difficilement un semblant de discussion. Les manifestants chantent, l'interpellent. Le ministre finit par cadrer les choses: « Je vous rencontre dans quelques minutes.»

Il s'engouffre dans la permanence de Jean-Pierre Girard. Les anti-OGM sont dubitatifs: « Il a déclaré mardi dernier que de nouvelles autorisations d'essais de culture OGM en plein champ seraient délivrées en 2008. On ne peut pas l'accepter. Un mois plus tôt, le gouvernement avait décidé d'activer à Bruxelles la "clause de sauvegarde" et de suspendre les cultures OGM en milieu ouvert, notamment celle de la seule culture commerciale concernée, le maïs MON 810, jusqu'à ce que la commission européenne ait procédé à de nouvelles expertises. » Finalement le ministre ressort. De nouveau, les militants l'interpellent. Échange de mots, d'arguments vains. « Je tiens les mêmes propos depuis 8 mois » affirme le ministre. « La recherche doit continuer. C'est une question d'indépendance vis à vis des États-Unis ou de l'Inde. La culture reste interdite » poursuit-il. Du tac au tac, une militante lance: « La recherche continue, nous continuerons à nous battre.»

Michel Barnier finit par perdre patience: « On ne va se convaincre ce soir. Ce projet de loi est fait pour sécuriser les essais OGM.» Le ministre finit par tourner les talons. Il passe encore quelques minutes en compagnie des sympathisants de Jean-Pierre Girard, lors d'une réunion publique et init par rejoindre Chambéry où il est attendu. Les militants du collectif anti-OGM en restent sans voix. À l'autre bout de Bourgoin-Jallieu, une poignée d'entre eux attendent toujours le ministre. C'est le sous-préfet qui vient à leur rencontre: « Ce qui était prévu n'a pas été respecté. Le ministre est parti. » C'est la déception. Un militant bouscule alors le représentant de l'État. Il est aussitôt interpellé. Chantal Gehin, Guy Germain et les autres militants ne dissimulent pas leur colère: « Quelques mots échangés ne valent pas une discussion. Nous avons préparé un dossier. Le principe de précaution, le Grenelle de l'environnement... Barnier s'en fout.»

REPÈRES

DES RÉACTIONS, POURQUOI?

-En juillet dernier 90 hectares de maïs transgénique cultivés dans le département, dont une bonne partie dans la vallée du Rhône ont été découverts. En 2007, l'agrochimiste américain Monsanto a tenté d'effectuer des expérimentations de culture de maïs transgénique à Bourgoin-Jallieu. Bien que disposant d'une autorisation ministérielle, l'entreprise de semences a renoncé à ce projet qui avait déclenché la création et la mobilisation du collectif anti-OGM et celle des élus.

LES OGM EN ISÈRE

En 2007, le ministère de l'Agriculture avait recensé 31 parcelles semées de maïs MON 810 (dont le brevet est détenu par Monsanto), soit 90 hectares répartis sur les cantons de Roussillon, Vienne-Sud, Vienne-Nord, Saint-Jean-de-Bournay et Le Grand-Lemps. Pour l'heure, les champs sont au repos jusqu'aux prochains semis, au printemps.

Myriam KARSENTY

Paru dans l'édition 38C du 09/02/2008

Le projet de loi voté par les sénateurs

Le Sénat vient de voter le 08/02/08 en "1ère lecture" la loi sur les OGM.

On peut lire les résultats du vote à : <http://www.senat.fr/scrupub/2007/scr2007-86.html>

325 inscrits , 314 votants , 186 pour 128 contre

(il aurait donc suffi que 29 sénateurs changent de vote...)

OGM : le projet de loi exclut de son champ le rôle des collectivités

publié le 11 février 2008

<http://www.localtis.info/servlet/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1202716825102>

Le 8 février, le Sénat a adopté en première lecture par 186 voix contre 128 le projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce projet vise à combler le retard de transcription de la directive européenne de 2001 sur la dissémination volontaire d'OGM, laquelle clarifie les conditions de mise en culture de plantes transgéniques et leur coexistence avec les productions conventionnelles. En décembre 2006, la Commission européenne avait ainsi demandé à la Cour de Justice d'infliger à la France, pour défaut de transposition, une amende de 38 millions d'euros, plus une astreinte journalière de plus de 360.000 euros. Or, l'issue du vote s'est soldée par un texte qui, selon les principales associations écologistes, n'est ni conforme à l'esprit du Grenelle de l'environnement, ni au principe de précaution au nom duquel des maires réussissent parfois à faire valoir qu'un arrêté interdise la production de cultures OGM sur leur territoire. Jacques Muller, sénateur du Haut-Rhin et chef de file des sénateurs Verts sur ce projet de loi, a ainsi dénoncé "la pression à peine voilée des lobbies productivistes" qui a pesé tout au long de la rédaction du projet et des débats au Sénat. "Au lieu de garantir un droit à produire et consommer sans OGM, c'est finalement le droit à produire des OGM qui est reconnu", poursuit-il.

Le 29 janvier dernier, l'issue de l'examen du rapport du sénateur UMP de la Manche Jean Bizet sur ce projet de loi sur les OGM laissait déjà entrevoir, par le biais des premiers amendements retenus (instauration d'un délit de fauchage, d'une aide fiscale à l'investissement en génomique végétale), l'orientation prise sur ce dossier par les parlementaires en majorité UMP. Une orientation désormais en complète opposition aux engagements de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie. En effet, une dizaine d'amendements ont été pris en dépit de l'avis défavorable du gouvernement. Cette série d'amendements déposés n'a fait qu'"édulcorer le texte dans le sens des pro-OGM, et non dans le prolongement de ce que la société civile a réclamé à l'unanimité lors du Grenelle", a jugé Jean-François Le Grand, sénateur UMP de la Manche et président de la Haute Autorité provisoire sur les OGM. "Sauf reprise en main du Premier ministre et du président d'ici l'examen du texte les 2 et 3 avril à l'Assemblée nationale, le Grenelle ne passera donc pas sur ce dossier le cap du premier examen au Parlement", déplore-t-on à Greenpeace.

Sur le délit de fauchage, les sénateurs ont tranché en faveur d'un délit passible de deux ans de prison et de 75.000 euros d'amende. Autre amendement attendu, celui concernant le seuil d'étiquetage, qui plafonnera à 0,9%. C'est-à-dire qu'une récolte constituée à moins de 0,9% de cultures OGM pourra être étiquetée... sans OGM. Mais l'une des pires régressions du texte, selon Greenpeace, est de rendre le Haut Conseil des biotechnologies, qui sera constitué de scientifiques, d'avance quasi incompétent en termes d'évaluation du risque. Aux côtés du ministre de l'Ecologie, son rôle sera purement consultatif, alors que le ministère de l'Agriculture restera sur ce dossier juge et partie.

Sur un volet qui relève étroitement de la responsabilité des collectivités, celui de l'information du public, il n'est pas garanti que les mairies et partenaires agricoles puissent être eux-mêmes informés en amont des plantations de cultures OGM sur leurs territoires. Dès lors, difficile d'assurer un réel suivi et de remplir leur mission d'alerte du public en cas de contamination d'un champ. Il est donc à craindre que perdure le cas de figure actuel qui conduit généralement un maire ou un président de région à apprendre au même moment que n'importe quel citoyen (par le biais du registre national des cultures OGM mis en ligne sur le site internet du ministère de l'Agriculture) que des cultures d'OGM sont effectuées sur son propre territoire.

De même, l'option de mieux impliquer les collectivités locales dans le suivi de ces cultures n'a pas été retenue. "Certes, l'existence d'un comité local de biovigilance est maintenue, constate Greenpeace, mais sa légitimité dépendra des informations que voudra bien lui concéder l'administration de l'agriculture, car il n'aura aucun pouvoir de recherche d'informations sur pièce et sur place." Quant à la nature des informations qui pourront être communiquées au public par le biais du registre parcellaire des champs d'OGM, elle reste à l'ordre du jour de la loi mais n'a pas fait l'objet de précisions. Enfin, ce texte entérine l'expression d'une coexistence entre cultures OGM et non OGM alors que le Grenelle avait conclu à son impossibilité scientifique.

Morgan Boëdec / Victoires Editions

OGM: 114,3 millions d'hectares cultivés dans le monde en 2007 (Isaaa)

PARIS, 13 fév 2008 (AFP)

Les surfaces cultivées avec des organismes génétiquement modifiés (OGM) ont atteint 114,3 millions d'hectares dans le monde en 2007, soit une progression de 12% par rapport à 2006, indique mercredi un rapport de l'Isaaa, un organisme américain pro-OGM.

Deux millions d'agriculteurs de plus ont cultivé des OGM dans le monde en 2007, ce qui porte leur total à 12 millions, selon l'International service for the acquisition of agri-biotech applications (Isaaa) qui est le seul à publier des statistiques mondiales sur ce secteur.

Le nombre de pays cultivant des OGM est désormais de 23 et pour la première fois le nombre de pays du sud de la planète (12) a dépassé celui des pays du nord (11), ajoute le communiqué.

Le taux de croissance des cultures biotechnologiques en 2007 a été trois fois plus élevé dans les pays du sud que celui des pays industrialisés (21% contre 6%), selon l'Isaaa.

"Avec la hausse mondiale du prix des denrées alimentaires, les bénéfices des cultures biotechnologiques sont plus que jamais essentiels", affirme Clive James, président et fondateur de l'Isaaa, cité par le communiqué.

Dans le monde, ce sont les Etats-Unis qui continuent de dominer dans la culture des OGM, devant l'Argentine, le Brésil, le Canada, l'Inde et la Chine. L'Afrique du Sud est le seul pays à accueillir des OGM sur le sol africain.

Parmi les pays qui se sont convertis aux OGM en 2007 figurent la Pologne et le Chili. Les prochains devraient être, selon l'Isaaa, le Burkina Faso, l'Egypte et peut-être le Vietnam.

L'Europe a dépassé pour la première fois les 100.000 hectares d'OGM en 2007, soit une hausse de 77% par rapport à 2006. L'Espagne arrive en tête avec 70.000 hectares de maïs, soit une progression de 40% par rapport à 2006. Les autres pays concernés sont la République tchèque, le Portugal, l'Allemagne, la Slovaquie, la Roumanie, la Pologne et la France.

En France, 22.000 hectares de maïs OGM de la variété MON810 de l'américain Monsanto ont été cultivés dans le sud-ouest en 2007, en très forte augmentation par rapport à 2006 (5.000 ha) et 2005 (500 ha), selon l'association générale des producteurs de maïs (AGPM).

Ce maïs OGM ne concernait que 0,75% des surfaces sur les 2,8 millions de hectares de maïs cultivés en France et environ 2.000 agriculteurs, toujours selon l'AGPM.

Cette culture du maïs OGM MON810 a été interdite samedi dernier par le gouvernement français, invoquant "le principe de précaution", pour l'année 2008, suivant ainsi l'avis de la Haute autorité provisoire sur les OGM, et a en outre engagé auprès de l'UE une "clause de sauvegarde" pour se mettre en marge, au moins temporairement, de la réglementation européenne.

L'Isaaa précise que son rapport est entièrement financé par la fondation américaine Rockefeller.
© 2008 AFP

Coordonnées de Rés'OGM Info : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, resogminfo@free.fr, www.resogm.org